

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Vu la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifiée par la LOI n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

Vu l'article 6 IV in fine de la LOI n° 2020-1379 disposant que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. [...] Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs. »

Séance ordinaire du 17 juin 2021 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

ANDRE René	HATRI Aïcha	LORENTZ Maurice
BECKER Patrick	MEDVES Jean-François	SEGURA Olivier
COLIN Jean-Marie	GUERMANN Bernard	PHILIPPE Lionel
FERRERO Marc	RICCI Roland	
KASPAR-COTRUPI Angèle	ZENNER Bernard	
LUCCHINI Marc	FRANIATTE Éric	
POUGET Clémence	MATHIEU Bertrand	
RENAUX Patricia	CINO Frédéric	
SCHULTZ Laurent	SCHIVRE Marc	
TSCHIERSCH Laurent	TACCONI Pierre	
VEINNANT Bernard	BALCERZAK Roland	
ZIEGLER Damien	PARPETTE Jerry	
BERNARDI Alessandro	ROBINET David	
BEY Michèle	BASTIEN Laure	
CORAZZA Jean-Luc	FRIIO Marie-Rose	

Procurations :

HERFELD Marie-Laurence	a donné procuration à	BECKER Patrick
SCHITZ Denis	a donné procuration à	BECKER Patrick
MELEO Guy	a donné procuration à	POUGET Clémence
SCHNEIDER Brigitte	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
WEIS Mathieu	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
JURCZAK Serge	a donné procuration à	MEDVES Jean-François
THOMMES Thierry	a donné procuration à	ZENNER Bernard
HERGAT Michel	a donné procuration à	MATHIEU Bertrand
KOWALCZYK Maryline	a donné procuration à	TACCONI Pierre
BAUR Denis	a donné procuration à	BASTIEN Laure
LOGEARD Flavien	a donné procuration à	LORENTZ Maurice
FRADELLA Cédric	a donné procuration à	SEGURA Olivier

Absents excusés :

PAULY Elsa

Absents non excusés :

BARILLARO Jeremy	DEISS Murielle	DEUTSCH André	ENGELMANN Fabien
GRILLO Marie	HOLSENBURGER Alexandre	LOPICO Aurélie	
SCHUTZ Sylvie	WATRIN Audrey	VETZEL Caroline	
OCTAVE Henri	BLUDZUS Josette	REBSTOCK-PINNA Alexandra	

La séance débute à 18h06.

Début de la séance :

Membres en exercice : 60
Présents : 29
Procurations : 12
Absents : 19

Pendant le point 2 :

Arrivée de Mme RENAUX, Mme HATRI, Mme BEY, M. FERRERO et M. ANDRE pendant le point 2.
Monsieur ANDRE quitte la séance et revient avant le vote.

Membres en exercice : 60
Présents : 29
Procurations : 12
Absents : 19

Au point 3 :

Membres en exercice : 60
Présents : 34
Procurations : 12
Absents : 14

Au point 4 :

Monsieur LUCCHINI ne participe pas au vote du point 4 car intéressé à l'affaire.

Membres en exercice : 60
Présents : 33
Procurations : 12
Absents : 15

Au point 5 :

Monsieur SCHREIBER (2 procurations), Madame RENAUX et Monsieur TSCHIERSCH ne participent pas au vote du point 5 car intéressés à l'affaire.

Membres en exercice : 60
Présents : 31
Procurations : 10
Absents : 19

Au point 10 :

Monsieur MEDVES (procuration) et Monsieur LORENTZ (procuration) ne participent pas au vote car intéressé à l'affaire.

Membres en exercice : 60
Présents : 32
Procurations : 10
Absents : 18

Au point 14 :

Monsieur SCHREIBER (2 procurations) et Monsieur VEINNANT ne participent pas au vote car intéressé à l'affaire.

Membres en exercice : 60
Présents : 32
Procurations : 10
Absents : 18

La séance est levée à 19h05.

Assistaient en outre :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale du SMiTU
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU
DIMEL Sébastien, Directeur des Finances du SMiTU
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique du SMiTU
SCHLIENGER Sylvaine, Chargée de Mission PDU et Citésen du SMiTU
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing du SMiTU
PAX Guillaume, Assistant de Direction du SMiTU

**POINT 11 – DELIBERATION N°2021/I-43 - CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DU LOCAL D'EXPLOITATION DU P+R DE METZANGE**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° C2020-141 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville (CAPFT) en date du 17 décembre 2020 ;

Considérant, que la CAPFT a mis en service le parking relais (P+R) de Thionville Metzange en vue d'accueillir 750 véhicules et destinés aux utilisateurs de cars transfrontaliers ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire que le SMiTU Thionville Fensch soit signataire de la convention de « mise à disposition du local d'exploitation du parking relais de Thionville Metzange » en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité durable et du fait que son exploitant sera également directement partie prenante à cette convention et soumis à ses dispositions ;

Considérant que le SMiTU n'est pas soumis aux dispositions et modalités financières de cette convention ;

Considérant que l'exploitant du SMiTU Thionville Fensch est depuis le 1^{er} avril 2021, la société Keolis Thionville Fensch, il conviendra de conclure un avenant actant ce changement de délégataire ;

Il est demandé au Comité Syndical de valider la teneur de cette convention entre la commune de Thionville, le SMiTU, son exploitant et la société Vandivinit.

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'approuver les stipulations de la convention jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et à y apporter, le cas échéant, toute modification mineure d'ordre rédactionnel,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment ses éventuels avenants.

Le Bureau Syndical du 2 juin 2021 a donné un avis favorable.

La Commission Transport et Réseau du 7 juin 2021 a donné un avis favorable.

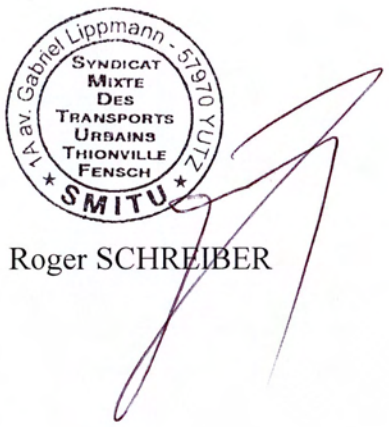
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- approuve les stipulations de la convention jointe en annexe ;
- autorise le Président à signer ladite convention et à y apporter, le cas échéant, toute modification mineure d'ordre rédactionnel ;
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment ses éventuels avenants.

Pour extrait conforme,

Le 18 juin 2021 à Yutz,

Le Président,



The image shows a circular stamp on the left and a handwritten signature in red ink on the right. The stamp is for the 'SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH' and is identified as 'SMiTU'. The signature is a stylized, cursive mark.

Roger SCHREIBER